

## « Sortir de la rue » Dispositifs d'hébergement et d'accompagnement



Crédit : Guillaume Ribot

**Mardi 6 mars 2018**

Eric Piolle, Maire de Grenoble

Alain Denoyelle, Adjoint à l'action sociale et vice-président du CCAS

### **Contact presse Ville de Grenoble**

Céline Motte/Adeline Suppo

04 76 76 11 42/04 76 76 39 21

[presse@grenoble.fr](mailto:presse@grenoble.fr)

Les photos de Guillaume Ribot sont extraites de l'ouvrage « Une aube à l'autre – centre communal d'action sociale de Grenoble ». Elles sont soumises à autorisation d'auteur avant toute utilisation - [ribot.guillaume@orange.fr](mailto:ribot.guillaume@orange.fr)

# EDITO

Les 1er et 2 mars, des élus et des représentants du monde associatif étaient rassemblés à Grande Synthe pour évoquer le sort des migrants et notamment les conditions dans lesquelles ils sont accueillis sur notre territoire. A l'issue de cette convention, un Manifeste a été signé par les participants pour mettre en place un accueil digne.

Un accueil digne, c'est ce que nous nous attachons à mettre en œuvre au quotidien à Grenoble. Pour les personnes en situation de migrations, comme pour toutes les personnes qui sont à la rue ou en situation d'extrême précarité. Des dispositifs qui s'appuient sur les principes édictés il y a plus de 10 ans lors de la grande conférence de consensus « sortir de la rue », qui a précédé le vote de la loi DALO : l'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence, le non-abandon ou la fin des « portes tournantes », c'est-à-dire ne plus remettre les gens à la rue, même en journée, la fin de l'hébergement au thermomètre, l'humanisation des centres d'hébergement avec par exemple la fin des dortoirs, la mise en place de dispositifs d'accompagnement adaptés en plus de l'hébergement, etc.

Il ne doit plus y avoir aujourd'hui de personnes qui dorment dans la rue parce qu'il n'y a pas assez de places pour les accueillir, ou parce que les conditions qu'on leur offre ne sont pas dignes. C'est pourtant ce que semble initier le gouvernement avec le retour des haltes de nuit. Ce n'est pas le choix que nous faisons. C'est en ce sens que la Ville de Grenoble a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Etat pour une mise en œuvre accélérée du plan Logement d'Abord, déjà expérimenté à Paris, Marseille, Lille et qui a réduit de 72% le nombre de sans-abris à Salt Lake City (Canada).

Tout au long de l'année, parce que la précarité ne s'arrête pas au printemps, parce que la vie à la rue n'est pas moins dure en été, la Ville de Grenoble via son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) développe à la fois des solutions pour offrir à tous un toit, le plus pérenne possible, mais aussi des solutions d'accompagnement pour préserver la dignité, et surtout construire l'avenir après la rue...



**Eric Piolle, Maire de Grenoble**

# L'HEBERGEMENT

Pour faire face au nombre croissant de personnes précaires qui vivent dans la rue, la Ville de Grenoble via son CCAS gère plusieurs lieux d'accueil d'urgence pour s'adapter aux besoins des bénéficiaires. Si parfois des dispositifs supplémentaires sont mis en place, comme lors de grand froid en hiver, la Ville agit toute l'année pour fournir un toit au plus démunis. Car en effet, les problèmes de logements se posent tout au long de l'année, l'été aussi par exemple lors des fortes chaleurs.

## Le Centre d'accueil Intercommunal d'urgence (CAI)

**Le CAI est un établissement d'accueil d'urgence, 1<sup>er</sup> lieu d'hébergement pour des personnes sans domicile.**

Il a un statut de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), et assure une prise en charge globale des résidents depuis 2014, ce qui implique qu'il ne pratique pas seulement la mise à l'abri temporaire de personnes sans abri, mais se voit confier par l'Etat une mission d'accompagnement social incluant l'ouverture de droits et l'appui en continu jusqu'à une sortie adaptée, vers l'hébergement, le logement, l'insertion par l'activité économique et l'emploi, ainsi que toute action de restauration du lien social, et notamment familial, et d'accès aux soins (présence d'un infirmier sur site). 8 travailleurs sociaux y interviennent 7 jours / 7, ils sont relayés la nuit par un binôme de médiateurs.

**Les admissions au CAI se font uniquement sur présentation par le 115.**



**Le centre déploie une offre de 71 places**, ce qui en fait le plus grand centre d'accueil du département. Une chambre est dédiée à l'accueil en urgence de femmes (et enfants) victimes de violences familiales

**Le centre accueille en outre 6 Lits Halte Soins Santé**, dédiés à l'accueil de personnes sortant d'hospitalisation, nécessitant encore des soins, mais sans domicile (dispositif soutenu et financé par l'Agence Régionale de Santé).

Le CAI est financé à titre quasi exclusif par une dotation de l'Etat, d'un montant de 950 000€.

Quelques chiffres pour l'année 2016 :

- 188 personnes sont entrées, dont 44 enfants
- 99 personnes entrées ont eu un séjour d'une durée inférieure à moins de trois mois.



- 62 hommes seuls – 45 femmes seules – 14 couples avec enfants – 2 couples – 20 femmes seules avec enfants (Femmes victimes de violences).
- En tendance : baisse de la part des hommes isolés, hausse de la part des femmes isolées, part des familles qui se stabilisent autour de 7%, et hausse de la part des familles monoparentales.
- 184 sortants, soit 131 ménages, 55 vers un hébergement adapté, 29 vers un logement – 17 exclusions.
- **Hausse continue des durées de séjour.**

Historiquement, le CAM, Centre d'Accueil Municipal, a ouvert ses portes mi-novembre 1957, pour remplacer l'ancien « asile de nuit », qui lui a fonctionné pendant plus de 30 ans. Le choix a été fait par la Municipalité de l'époque de construire « en dur », un bâtiment considéré à l'époque comme « le plus moderne de France », dans le quartier Jean Macé.

Ce bâtiment a vécu jusqu'en novembre 2011. Puis son activité a été transférée dans le bâtiment actuel, dans une logique d'humanisation (fin des dortoirs), et de personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement.

**En 2018 : l'objectif d'une extension pour augmenter les capacités d'accueil, en se tournant vers les publics pour lesquels l'offre est insuffisante sur le territoire : familles, et femmes avec enfants.**

Le départ du pôle orientation hébergement insertion (POHI) ouvre la possibilité d'une transformation des bureaux du rez-de-chaussée et du 1er étage en une offre supplémentaire d'hébergement. 16 places pourraient être créées, à destination de femmes avec enfants, (offre qui n'existe pas à l'heure actuelle alors que les demandes augmentent fortement), et de familles dont les durées de séjour sont importantes.

**Cette offre supplémentaire permettrait également de séparer les chambres triples existant dans l'aile hommes et dans l'aile femmes, pour proposer un accueil digne à chacun.** L'actuelle chambre dédiée à l'accueil de femmes victimes de violence serait transformée en chambre PMR, car là-aussi, le besoin existe, et ne peut pas rencontrer d'offre qualitativement satisfaisante au niveau de l'agglomération.

Au total, 13 places supplémentaires pourraient être créées d'ici fin 2018.

Le projet a reçu le soutien de la direction départementale de la cohésion sociale en 2017, via une subvention exceptionnelle de 70 000 €.

**Le montant prévisionnel du projet est de 300 000 €. Pour autant, au-delà de l'investissement, c'est sur l'agrément de fonctionnement de ces 13 places nouvelles qu'il convient de se mobiliser. Aujourd'hui, l'obtention d'une dotation de fonctionnement pour ces places n'est pas assurée, la tendance nationale étant à la baisse des crédits relatifs à l'accueil d'urgence.**

## Le CHRS Henri Tarze

**Un CHRS ou Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale est lieu d'accueil et d'insertion des ménages ne pouvant bénéficier immédiatement d'un logement autonome.** Il est un moyen de mettre en place un accompagnement social et vers l'insertion, en donnant la priorité à l'accès aux droits, puis à l'insertion sociale et

économique, mais aussi aux soins, au soutien à la parentalité, à la restauration du lien social.

Grenoble compte plusieurs CHRS associatifs et un CHRS d'insertion géré par le CCAS : le **CHRS Henri Tarze, de 47 places, pour partie dans un hébergement collectif : 34 places dans le bâtiment contigu au CAI, et 13 places répartis dans 3 ou 4 logements en diffus, par convention avec des bailleurs sociaux** (Grenoble Habitat et Actis). L'offre dans le diffus permet d'accueillir des ménages de plus grande taille.

Le CHRS accueille également depuis plus d'un an 3 Lits Halte Soins Santé (LHSS), en complément de l'offre présente au CAI (6 LHSS au CAI)

L'accès au CHRS se fait via le Pole Orientation Hébergement Insertion (POHI) selon les principes d'inconditionnalité et de continuité. Le centre accueille tous types de publics : hommes et femmes isolées, mais aussi couples, et femmes avec enfants, dans une offre évolutive, notamment grâce aux logements du diffus.

**En 2016, ont été accueillis 26 adultes, 16 mineurs. 42 personnes étaient présentes toute l'année.**

D'une manière générale, il a été constaté une hausse des durées de séjour, ce qui traduit un manque de logements adaptés dans le parc classique, notamment au regard des niveaux de loyers, y compris dans le parc social.



Crédit : Guillaume Ribot

## Les appartements d'instituteurs

A partir de fin 2014, la Ville de Grenoble a mis à disposition des appartements (anciens logements de fonction d'instituteurs) afin d'héberger des familles à la rue.

**Actuellement 13 appartements sont mis à disposition (2 familles par appartement) qui représentent 84 personnes en janvier 2018**

Pour la Ville, le coût lié à la maintenance des lieux, aux fluides, et à la mission des travailleurs sociaux est estimé environ à entre 4 et 4,5€ par jour et par personne.

Ces logements offrent une solution complémentaire et efficace pour mettre des personnes en urgence à l'abri compte tenu de la saturation des dispositifs de droits communs d'hébergement d'urgence et d'hébergement de demandeurs d'asile.

En outre, l'installation est nettement plus appropriée pour les ménages (cuisine, etc.) que dans les centres d'hébergement.

A l'heure actuelle, ces logements concernent en particulier des familles de demandeurs d'asile. La pérennité du logement est donc bien souvent liée à leurs statuts et leurs évolutions. Pour ceux qui disposent du droit de travail, une projection est possible avec l'accès à des ressources financières. Pour les autres : déboutés de la demande d'asile, sans renouvellement de titre de séjour, titulaire d'un titre de séjour sans droit de travail, la situation est plus compliquée.



Crédit : Guillaume Ribot

## Les nuitées en hôtel

Dans certaines situations très spécifiques et lorsque le droit commun ne propose pas de réponse, la Ville de Grenoble finance des mises à l'abri à l'hôtel.

Le CCAS est en charge de cette mise à l'abri et du suivi des ménages concernés.

Cela concerne environ 50 personnes en file active.

## Le village du Rondeau



Pour faire face à une situation tendue en termes d'hébergement d'urgence (nombreux campements et squats), et au titre de sa politique sociale facultative (la Ville n'a pas de compétence obligatoire en matière d'hébergement d'urgence), la Ville de Grenoble a choisi fin 2014 de créer le dispositif d'hébergement du Rondeau et d'en confier la mise en œuvre à son CCAS.

Ce dispositif, **qui propose 130 places d'hébergement**, permet de sécuriser et stabiliser les situations (sortie de conditions de vie désastreuses et instable, mise à l'abri des réseaux mafieux pouvant intervenir dans les campements et squats, stabilisation de la scolarisation, de l'accès aux soins, etc.) et d'appuyer les ménages dans la construction de leur projet de vie (pour les adultes et leurs enfants).

A fin 2017 environ la moitié des places du Rondeau sont affectés au 115, l'autre moitié reste constituée de places d'hébergement facultatif de la Ville de Grenoble notamment lors d'évacuations de campements et squats sur le territoire communal. **Tous les ménages hébergés sont issus de l'immigration (Roms ou originaires de l'Union Européenne ou demandeurs d'asile déboutés).**

Une équipe éducative intervient en lien avec de très nombreux partenaires externes, sur les champs suivants :

- Régulation et animation du site
- Médiation sociale et sanitaire
- Enfance (scolarisation, loisirs)
- Place des femmes
- Travail sur la question de l'emploi

**La participation active des personnes hébergées est systématiquement recherchée :** ce sont les ménages qui se portent candidats pour intégrer le dispositif proposé. Un rendez-vous préalable à l'entrée dans le site entre les familles et l'équipe éducative permet de prendre connaissance des prestations proposées et des modalités de fonctionnement.

Le dispositif d'hébergement d'urgence du Rondeau propose :

- Un hébergement : un espace privatif par ménage, un accès à des sanitaires (WC, douche), des espaces collectifs partagés et sécurisés.
- Un accompagnement dans leur vie quotidienne et pour faciliter leurs accès aux droits en fonction des typologies familiales et des statuts administratifs en matière de santé et d'hygiène et de scolarisation.
- Un appui pour favoriser l'accompagnement social global par les services extérieurs de droit commun : droits sociaux, apprentissage du Français, accès à l'emploi, accès au logement.

Après 2 ans et demi de fonctionnement, au regard des bilans et du partenariat avec l'Etat, la Ville et le CCAS confirment la continuité du dispositif pour les prochaines années. Le dispositif peut donc se projeter sur un avenir à moyens termes et proposer des réponses aux problématiques/thématiques suivantes :

- Investir dans les installations pour améliorer la qualité d'hébergement des familles.
- De préciser le projet pédagogique du site en prenant en compte les besoins et les moyens disponibles.
- De mettre en place des contrats d'objectif pour les familles plus en conformité avec ce qui se fait dans les équipements traditionnels de l'hébergement pour favoriser le caractère temporaire du séjour.

## **Le projet d'accueil de lits médicalisés**

Le CCAS est gestionnaire depuis 2010 d'un service de Lits Halte Soins Santé (LHSS), établissement médico-social de 9 lits qui accueille des publics sans logement, de tout statut administratif, présentant une pathologie nécessitant une prise en charge et un suivi sanitaires relevant du domicile. Ces personnes sont pour la plupart, accueillies aux LHSS, en sortie d'hôpital, pour quelques mois (3-4 mois en moyenne) et en transition d'une solution d'hébergement ou de logement plus pérenne.

L'accueil aux LHSS du CCAS de Grenoble est fondé sur la notion d'inconditionnalité pour ce qui est du statut administratif, sur des critères relatifs à l'état de santé et à la situation de précarité, sur la logique de protection et enfin sur une volonté affirmée de continuité. En effet, dans le cadre d'un dispositif spécifique avec durée de séjour limitée, le service répond à des objectifs de continuité et d'accompagnement jusqu'à identification d'une solution de sortie et donc de limitation des remises à la rue.

**En 2017, 33 personnes ont été accueillies aux LHSS, 7 femmes et 26 hommes, avec une moyenne d'âge de 47 ans.**



L'année 2017 a constitué une étape de stabilisation suite au regroupement des 9 lits sur un même site fin 2016, celui des CHRS et d'élaboration avec l'équipe, du projet d'établissement. Celui-ci comporte 3 axes : le projet médical, le projet d'accompagnement social et le projet d'accompagnement à la vie quotidienne et l'animation.

Dans le même champ, depuis juin 2017, le CCAS est investi sur un projet de création d'un **établissement uniquement pour les lits d'accueil médicalisés**. Ce projet de lits d'accueil médicalisés est né de besoins identifiés et partagés par plusieurs acteurs lors de l'élaboration du Plan Municipal de Santé en 2015 : difficultés pour les sorties d'hospitalisation pour des personnes sans-abris, accueil d'un public lourd en lits halte soins santé (14 places sur le territoire grenoblois), exclusion de certains publics des dispositifs et équipements de droits communs, etc. L'objectif est d'accueillir des personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, atteintes de pathologies lourdes et chroniques, irréversibles, séquellaires ou handicapantes, de pronostic plus ou moins sombre, pouvant engendrer une perte d'autonomie et ne pouvant être prises en charge dans d'autres structures. Il s'agit donc d'un dispositif proche des LHSS mais dédié à des pathologies plus lourdes, sur du temps longs (durée moyenne de séjour qui se compte en années).

## Mise à disposition de bâtiments vides

Le CCAS mène actuellement une expérimentation pour la modélisation de mise à disposition de bâtiments vides, en attente de projets, qui appartiennent à la Ville. Ces bâtiments sont mis à disposition de personnes sans hébergement et qui se structurent en association, qui signent avec la Ville une convention.



Pour exemple, depuis début décembre, une maison rue Argouges est mise à disposition de 3 jeunes avec leurs chiens, qui ont pour projet d'apporter un soutien et un hébergement à des jeunes en errance avec des chiens.

Un travail est également réalisé avec l'association Tous pour un toit pour établir une convention d'occupation pour une quarantaine de familles.

# L'ACCOMPAGNEMENT

Fournir un toit au plus démunis répond à une urgence mais ne suffit pas à répondre aux besoins des personnes à la rue. Il faut également pouvoir leur fournir un accompagnement adapté : accès aux droits, domiciliation, accès à la santé, etc. Des dizaines d'enjeux qui varient en fonction des individus et qui peuvent évoluer au fil des années.

## Des subventions aux acteurs associatifs pour une action contre la précarité et la vulnérabilité dans tous les domaines

La Ville de Grenoble soutient, depuis de nombreuses années, le monde associatif œuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité et la vulnérabilité.

A ce titre, en 2017, elle a attribué à **65 associations** pour **1 143 970€ de subventions** (fonctionnement et projets). Ces subventions représentent 7 % des subventions attribuées par la Ville de Grenoble.

Ces associations travaillent sur les thématiques suivantes :

- **la santé des personnes en situation de précarité** : Agecsa, Femmes SDF, Médecins de monde, Aides, etc.
- **la santé mentale, l'addictologie** : Planning Familial, l'UNAFAM, etc.
- **l'écoute, la médiation et l'accompagnement** : ODTI, L'oreille du cœur, Relais Ozanam, Point d'eau, etc.
- **l'accueil, accès aux droits, alimentation et activités sociales** : Le fournil, Restaurants et Relais des cœurs, secours catholique.

## Les maraudes

Les maraudes ont vocation à aller **vers toutes les personnes qui sont sans domicile en situation d'errance, vers les personnes les plus désocialisées qui n'ont plus ou pas le désir et la capacité de demander de l'aide**. L'objectif est de leur offrir une écoute et une aide favorable à l'élaboration ou à la reprise de lien sociaux, évaluer le danger que les personnes encourent, orienter les personnes ou les mettre directement en relation avec les prestataires pouvant répondre à leurs besoins, et aussi assurer un rôle de veille sur le territoire permettant d'appréhender et de signaler à partir de l'observation directe ou de l'ensemble des témoignages l'évolution des situations des territoires et des conditions des publics.

Les maraudes sont organisées toute l'année, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, et en plan froid niveau 3, du lundi au vendredi de 8h30 à 20h00. Les équipes interviennent soit en réponse aux signalements 115, aux signalements des services partenaires ou en quadrillant le territoire afin de rencontrer des personnes nouvellement arrivées ou retrouver des personnes déjà identifiées.

La Ville travaille pour les maraudes avec des associations partenaires : le Secours catholique de Grenoble, le Centre départementale de santé, l'Ecole de la Paix, l'Association AREPI-L'Etape, l'Association REZO, l'Association Amicale du Nid, etc. Un lien est fait avec les maraudes de la Croix Rouge et le 'association Vinci.

**En 2017, environ 150 personnes ont été identifiées comme « SDF traditionnels ».** Elles sont en majorité des adultes. Parmi elles, une trentaine sont en hébergement ou en logement mais continuent de pratiquer la manche pendant la journée.

Ces maraudes permettent aussi d'avoir une vision du nombre de personnes qui vivent dans des camps et dans des squats. Sur l'ensemble de la Métropole, près de 430 personnes ont été recensées comme vivant à la rue, donc environ 250 personnes (dont un peu moins de la moitié d'enfants) étrangères et issues de l'Union Européenne, une soixantaine hors UE.



Crédit : Guillaume Ribot

## Le Grand Repas



Tous les ans fin novembre-début décembre, le CCAS de la Ville de Grenoble en partenariat avec les Restos du Cœur, la banque alimentaire et le secours populaire organise « Le Grand repas », un déjeuner puis une après-midi festive à destination des personnes isolées ou des familles en situation de précarité.

A chaque édition, près de **1000 personnes** sont accueillies à ce Grand Repas.



## Les douches municipales



Les douches municipales sont un service public qui propose des douches chaudes à moindre coût. Douche adulte : 0,50€ - Serviette : 0,30€ - Savonnette : 0,10€ - Shampoing : 0,10€.

Situé rue des Minimes, l'établissement est équipé de huit douches, dont une adaptée aux personnes à mobilité réduite, un WC, deux lavabos et deux sèche-cheveux.

Les douches municipales enregistrent plus **de 2500 passages chaque année.**

Il existe une clientèle stable, constitué pour majorité d'immigrés âgés mais les fluctuations des publics dépendent de plusieurs facteurs.

- Un facteur saisonnier avec de flux de SDF qui se déplacent de ville en ville notamment au printemps et dans l'été.
- un facteur lié à la localisation des camps et squats et donc à la proximité de ceux-ci avec le quartier Très Cloîtres où sont implantées les douches municipales.

Certains usagers sont orientés par des associations avec des bons de prise en charge.

Au-delà des prestations fournies, le lieu est apprécié et fréquenté car il est aussi un lieu d'échanges et de convivialité qui permet un temps de pause dans un quotidien parfois difficile. La présence d'un téléviseur est également un plus important.

## La domiciliation : une adresse administrative

La domiciliation permet à toute personne sans domicile stable ou fixe (SDF) de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations.

### **1500 personnes sont domiciliées auprès du CCAS de Grenoble.**

Les moins de 30 ans représentent 37% d'entre elles.

45 personnes (sur 1 584 domiciliations réalisées) ont plus de 65 ans et connaissent des difficultés pour être pris en charge dans l'accompagnement et l'hébergement des publics ayant atteint l'âge de la retraite.

Les personnes qui bénéficient de la domiciliation peuvent être orientées par le département, être des sortants de prison, des jeunes en rupture, des gens du voyage, des SDF...



## Le Satis, le Service d'Accompagnement Temporaire vers l'insertion sociale

Le Service d'Accompagnement Temporaire vers l'insertion sociale (Satis), géré par le CCAS de Grenoble, regroupe plusieurs services :

- Des référents sociaux pour les plus de 25 ans, sans enfant, sans logement en situation régulière pour les aider à accéder à leurs droits et à un hébergement ou un logement.
- Un service d'accompagnement Vers et dans le logement (AVDL).
- Des interventions spécifiques qui regroupe : la maraude du CCAS, la MOUS d'agglomération pour les personnes vivant dans des habitats précaires, la gestion du Rondeau village d'insertion pour les populations vivant dans des squats.

Depuis mi-2017, le Satis se recentre, par délégation du Département, sur l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA isolés (sans enfants) en parcours social et domiciliés par le CCAS de Grenoble. La cible est estimée par le Département à 120 personnes.

**64 nouvelles personnes** (dont 47 au 1er semestre) **sont entrées en accompagnement social en 2017**. La première demande de ce public considéré comme « sans domicile fixe » est celle d'obtenir un logement (83%). Une autre demande pour 67% des personnes est celle d'avoir une domiciliation officielle. Ceci s'explique notamment par le fait que les personnes sans domicile peinent à mettre en place des démarches de réinsertion lorsqu'elles n'ont pas d'adresse officielle. Aussi, la domiciliation est une véritable « porte d'entrée » pour l'accès aux droits et notamment la reconnaissance de leur statut de « SDF ».

**256 personnes ont été accueillies et accompagnées sur l'année 2017**. Près de 84 % du public accompagné est masculin et presque 62% est âgé de 30 à 50 ans. Ces deux caractéristiques sont stables depuis plusieurs années. 91% des personnes suivies sont des personnes isolées.

**137 personnes sont sorties de l'accompagnement du Satis au cours de l'année 2017**. Pour 66% d'entre elles, la fin d'accompagnement est liée à un accès à un logement de droit commun ou à un hébergement stable.

## Les Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) : la répartition des logements d'insertion



Le CCAS est opérateur historique du SIAO Insertion de l'agglomération Grenobloise. Dénommé POHI (Pole Orientation Hébergement Insertion) en Isère, ce service prévu par la loi joue le rôle de centralisation de l'offre et de la demandes d'hébergement d'insertion.

Chaque année ce sont environ **1500 demandes d'hébergement d'insertion** qui sont adressées par un usager (isolé ou famille) et un travailleur social et qui sont traitées par le service, qui est en lien avec l'ensemble des structures d'hébergement d'insertion.

## Un chez soi d'abord

Le CCAS de Grenoble est partie prenante du collectif Un chez soi d'abord (FAS, Relais Ozanam, Point d'Eau, Un toit pour Tous, Centre de Santé Abbé Grégoire, etc) qui travaille depuis 2 ans pour candidater au déploiement du dispositif sur le territoire Grenoblois dans le cadre d'un appel à projet national.

Le projet retenu doit se déployer d'ici fin 2018, sur financement étatique, un Groupement de Coopération Médico-Social visant à ouvrir 100 places pour des personnes à la rue avec troubles psychiatriques : il s'agit de 100 logements dans le diffus (principe de logement d'abord) avec l'intervention d'une équipe d'accompagnement pluridisciplinaire.

## Appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre du plan Logement d'Abord

Le 20 novembre dernier, l'Etat a lancé un « appel à manifestation d'intérêt » pour une « mise en œuvre accélérée du plan Logement d'Abord ».

*« Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise la désignation de 15 territoires de mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022). Les collectivités retenues dans le cadre de cet AMI mettront en place des plans d'actions territoriaux dans le cadre du plan national et en organiseront la coordination et le suivi. Appuyées par les services de l'Etat et accompagnées d'un réseau de partenaires locaux, les collectivités viseront une baisse significative du sans-abrisme sur leur territoire grâce à une utilisation optimisée des dispositifs existants et des moyens dédiés alloués par le présent AMI. »*

La Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole et leurs partenaires associatifs se sont aussitôt mobilisés pour présenter une candidature territoriale collégiale.

Malheureusement, le Conseil Département de l'Isère, par la voie d'un courrier officiel de son Président, a refusé de s'associer à cette démarche, mettant ainsi en péril la dynamique collective locale, puisque la présence de l'ensemble des institutions dans le projet constitue l'un des critères majeurs de sélection. La Ville regrette cette posture et demande au CD de revoir au plus vite sa position, à l'aune de l'intérêt des populations.

## Des dispositifs spécifiques aux populations en situation de migrations

- **Une plateforme de coordination d'aide aux réfugiés**

La Ville de Grenoble a annoncé en septembre 2015 sa participation au réseau des villes solidaires, en ouvrant une plateforme de coordination d'aide aux réfugiés. Cet outil permet de coordonner les actions des habitants volontaires, du monde associatif et des mouvements caritatifs pour aider les migrants de Grenoble et des villes proches. Elle permet, très concrètement, de mettre en relation les nombreuses propositions d'aide issues des habitants, en lien avec le CCAS et les associations dédiées.

- **Soutien spécifique à destination des ménages demandeurs d'asile primo-arrivants et ayant déposé leur demande d'asile à la Préfecture de Grenoble. Aide financière versée directement à une association (ADA)**

- **soutien aux démarches administratives : 20 000 euro par an**

Une aide financière versée aux personnes : à charge à l'association, d'une part d'évaluer chaque situation, et en fonction de son statut (prioritaire ou pas) et son mode d'hébergement (CADA, Urgence, chez un Tiers, Sans etc...), d'autre part de moduler l'aide à apporter.

- **participation financière au titre de transport pour les convocations OFPRA et CNDA.**

La Ville de Grenoble confie à l'ADA (prestataire) la gestion de la participation de l'aide financière relative à l'achat de titre de transport pour les convocations OFPRA et CNDA pour les Demandeurs d'asile sans ressources (non bénéficiaires de l'Allocation Temporaire d'Attente – ATA) et sans hébergement (CADA ou Urgence). Cette aide est plafonnée à 32 000 € (sur justificatifs)

- **actions socio-linguistiques mises en place dans chacune des 11 Maisons des Habitants,**
- **Accueil dans les crèches municipales d'une vingtaine d'enfants issus de familles en demande d'asile chaque année,**
- **Soutien aux associations en lien avec les migrants (mise à disposition de locaux de permanences etc),**
- **Un travail en cours avec le service des affaires culturelles, les services sociaux et les associations pour structurer une véritable offre culturelle pour les migrants.**

# SOLIDARITES GRENOBLE

[www.solidarites-grenoble.fr](http://www.solidarites-grenoble.fr)

- **Genèse et objectifs de la plateforme**

Le site [www.solidarites-grenoble.fr](http://www.solidarites-grenoble.fr) est né d'une proposition du groupe de travail « Transversalités » réuni lors de l'élaboration du Plan stratégique du CCAS de Grenoble (2014). Ce groupe avait constaté des lacunes importantes concernant l'information des publics en grande précarité sur les structures et dispositifs existants pour répondre à des demandes d'urgence, ou d'accompagnement autour de l'accès aux droits, aux soins, à des besoins de première nécessité.

Ce manque d'informations se répercutait d'ailleurs sur ces structures qui ne savaient pas toujours ce que faisaient précisément les autres et à quels publics elles s'adressaient, ce qui impactait la qualité du renseignement donné aux publics en difficulté ne bénéficiant pas d'une information complète et fiable.

Un travail de **recensement** important a, dès lors, été réalisé par le service documentation du CCAS de Grenoble, en collaboration avec les acteurs de la solidarité grenobloise (associations et institutions). Ce travail s'est concrétisé par la **création d'une plateforme numérique en février 2017**, visant à faciliter l'accès aux droits, en aidant les personnes en difficulté et celles qui les accompagnent à savoir où trouver le service ou le soutien dont elles ont besoin.





Cette plateforme, que chaque acteur y figurant s'est engagé à mettre à jour via son webmaster, illustre la très grande richesse et diversité du réseau associatif. Elle n'est ni un catalogue, ni un annuaire des droits, et se veut très simple d'utilisation. Elle permet d'identifier très clairement le besoin du public par des pictogrammes renvoyant à l'information recherchée. **Elle s'avère être d'ores et déjà un véritable service au profit de tous** : la traduction de l'engagement quotidien de centaines d'associations, institutions, professionnels et bénévoles en faveur d'une plus grande solidarité locale.

Ce site est maintenant repris par plusieurs communes (ou en cours) : Lille, Communauté de commune du Grésivaudan etc...

L'installation de bornes d'accès numérique est en cours sur le territoire grenoblois.

- **Intégration d'une cartographie des points d'accès au numérique sur le bassin grenoblois**

Afin de compléter les réponses apportées par la plateforme « Solidarités Grenoble », une cartographie des points d'accès au numérique y sera rapidement intégrée. En effet, à l'occasion du groupe de travail autour de l'accès aux droits via le numérique (groupes de travail thématiques préalables au Forum « accès aux droits »), il a été indiqué que les lieux proposant soit des formations, soit des accès accompagnés ou en libre-service n'étaient pas toujours connus par les acteurs sociaux ou numériques, et encore moins par les publics. Ensuite, dès qu'ils sont connus, ils sont amenés à évoluer, changer de lieu ou disparaître.

Cette proposition de lier la plateforme à une cartographie à jour des lieux d'accès à l'outil numérique a été retenue et est actuellement travaillée par le service documentation du CCAS de Grenoble, en lien avec le réseau associatif des acteurs du numérique grenoblois.